

<b>Délibération N°</b>	<b>D25-015</b>	<b>Acte publié le</b>	<b>27/03/2025</b>
<b>Conseillers en exercice</b>	<b>36</b>	<b>Présents</b>	<b>23</b>
		<b>Votants</b>	<b>29</b>

L'an 2025, le **JEUDI 20 MARS** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué le 12/03/2025, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président. **Secrétaire de séance** : Martine CHASTAGNARET.

**Présents** : Mmes et MM ANTONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BONIN Stéphane, BOUQUET Isabelle, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie, ZAMBARDI Nathalie.

**Procurations** : BONIN Stéphane à MUSTI Murielle ORELLE Pierre-Louis à ROUSSET Christian  
 MICHA-FRACHON Valérie à BOUQUET Isabelle REVEYRAND Michel à GIRERD-POTIN Albert  
 MUCCIARELLI Laurence à THOMAS Alexandra TERRY Joël à CASTAING Patrick

**Nomenclature ACTES : 782**

**D25-015 / "HABITER MIEUX" - VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

En application du Programme Local de l'Habitat 2020-2026, COLL'in Communauté, par délibération n° 23-67, a décidé d'instaurer une subvention communautaire complémentaire au régime d'aides de l'Anah, pour mieux soutenir les propriétaires occupants dans leur projet de travaux de rénovation énergétique et d'adaptation de leur logement face à la perte d'autonomie ou au handicap.

L'aide communautaire « Habiter Mieux Energie » a été fixée à 1 000€, par délibération n°20-113. L'aide communautaire « Habiter Mieux Autonomie » a été fixée et plafonnée à 1500 €, par délibération n° D24-068.

COLL'in Communauté a reçu le(les) dossier(s) de demande de versement de subvention communautaire suivant(s) :

- dispositif « Habiter Mieux Energie » : 1 dossier.

L'ANAH ayant déjà effectué le versement de son aide au(x) propriétaire(s) concerné(s) sur la base des factures acquittées, COLL'in Communauté peut maintenant verser la subvention communautaire complémentaire.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- **VU** le programme Local de l'Habitat 2020-2026 adopté par délibération n°20-029 ;
- **VU** la délibération n°20-113 approuvant l'attribution d'une subvention « Habiter Mieux Energie », d'un montant de 1 000 € aux dossiers éligibles, jusqu'à la fin du PLH en cours ;
- **VU** les délibérations n° 23-67 et n° D24-068, approuvant l'attribution de subventions « Habiter Mieux Autonomie » ;
- **VU** la (les) demande(s) de versement de subvention présentée(s) ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget primitif 2025,
- **DE VERSER** les aides suivantes, au titre des programmes « Habiter Mieux » de l'ANAH, conformément aux crédits inscrits au budget 2025 et au tableau récapitulatif présenté :
  - o Dossier 24/05 – Habiter Mieux Energie : 1 000 €

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	